

DECISION n°1061046 d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par l'ASP des aides l'Agence et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 pour la région CENTRE

La directrice générale de l'Agence de l'eau Seine Normandie,

Vu le code de l'environnement notamment son article R. 213-40 ;

Vu la délibération n° CA 12-12 du 18 octobre 2012 du Conseil d'Administration de l'Agence portant approbation du 10ème programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (2013-2018) ;

Vu la délibération n° CA 15-20 du 20 octobre 2015 du Conseil d'Administration de l'Agence portant approbation de la révision du 10ème programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (2013-2018) ;

Vu la délibération n° CA 15-32 du conseil d'administration de l'Agence du 24 novembre 2015 approuvant le modèle de convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement Feader Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 ;

Vu la délibération n° CA 15-33 du conseil d'administration de l'Agence du 24 novembre 2015 approuvant le modèle de décision d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'Agence et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 ;

Vu la convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement Feader Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 de la région CENTRE signée le 24/05/2016 ;

Vu l'avis de la commission des aides du 03/02/2016 concernant l'aide n°1061046 ;

DECIDE :

Article 1 – OBJET

L'Agence de l'eau Seine-Normandie attribue à l'ASP les autorisations d'engagement suivantes pour le second appel à projet « Sous-Mesure 4.1 - Accompagner l'investissement productif dans le secteur agricole » du Programme de Développement Rural Régional 2014-2020 et l'année 2015 :

	Montant attribué par l'Agence			Montant FEADER	Montant total
	Part cofinancée	Part Top-Up	TOTAL		
Sous-mesure 4.1	20 558 €	- €	20 558 €	20 558 €	41 116 €
<i>Imprévus (2,15 %)</i>			442 €		
TOTAL			21 000€		

Annexe 1 : liste des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN

DPT	Nom du territoire	Mesure du PDRR	N° PACAGE	Nom attributaire	Majoration	Type d'investissement	Montant présenté	Montant retenu	Montant attribué AESN
28	Nouvelle zone vulnérable	Sous mesure 4.1	28158703	EARL DERBAUDRENGHIEN	Non	Stockage des effluents d'élevage	102 790 €	102 790 €	20 558 €

Annexe 2 : Montants cumulés des autorisations d'engagements de l'AESN

	Décision n°1060339	Décision n°1061046	Montant cumulé sur la période 2015-2020
Sous-mesure 4.1	24 500 €	21 000 €	45 500 €
TOTAL	24 500 €	21 000 €	45 500 €

